



SELAS GUERIN TREMOUREUX MARTIN-MAHIEU

Avocats au Barreau de Rennes

PIECES A FOURNIR POUR LE DOSSIER D'AIDE JURIDICTIONNELLE

- Copie du (ou des) livret de famille (toutes les pages)
- Copie de la carte d'identité (ou du titre de séjour)
- Justificatifs de **l'ensemble** des ressources **SUR LES DOUZE DERNIERS MOIS** (bulletins de salaire, indemnités Pôle emploi, RSA, CAF...) ainsi que les ressources du conjoint éventuel et de toute personne résidant habituellement avec vous
- Derniers avis d'imposition
- Attestation de la banque de l'ensemble de vos avoirs bancaires à ce jour
- Déclaration sur l'honneur de la valeur de vos éventuels biens immobiliers et des prêts afférents (le cas échéant)
- Quittance de loyer
- Justificatif de domicile (facture EDF, eau, internet de moins de 3 mois)
- Justificatif de paiement de pension alimentaire versée (ou reçue), le cas échéant
- Certificat de scolarité (pour les enfants de plus de 16 ans)
- Chèque de 13 € libellé à l'ordre de la SELAS GUERIN TREMOUREUX MARTIN (droit de plaidoirie)

Le dossier de demande d'aide juridictionnelle ne sera déposé qu'à réception de l'intégralité de ces pièces adressées en copie par voie postale (les pièces adressées par mail ne seront pas imprimées).